



MANUEL DE PRÉLÈVEMENT DU LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE DE L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG ILE-DE-FRANCE (LBM EFS-IDF)

SOMMAIRE

Sommaire	2
I. Présentation de l'activité des différents Sites du Laboratoire de Biologie Médicale EFS Ile-de-France	4
I.1. Les 25 sites d'immuno-hématologie érythrocytaire du laboratoire de biologie médicale EFS-IDF.....	4
I.2. L'activité d'immuno-hématologie moléculaire (LIHM)	4
I.3. L'activité d'histocompatibilité, d'immunologie leuco-plaquettaire.....	4
I.4. L'activité d'immunologie cellulaire.....	4
II. Les Exigences relatives aux Demandes d'Examens.....	5
II.1. La demande d'examens	5
II.2. Les renseignements cliniques minimum exigés	5
2.1.Examens d'immuno-hématologie érythrocytaire.....	5
2.2.Examens d'immuno-hématologie moléculaire	6
2.3.Examens d'histocompatibilité, immunologie leuco-plaquettaire	6
III. Les Exigences relatives aux Echantillons Primaires	7
III.1. Le matériel de prélèvement : Les tubes pour prélèvement sanguin	7
III.2. Facteurs ayant une influence sur la qualité du prélèvement et/ou des résultats d'examens.....	7
2.1.Activité d'immuno-hématologie érythrocytaire	7
2.2.Activité d'immuno-hématologie moléculaire	7
2.3.Activité d'histocompatibilité, d'immunologie leuco-plaquettaire	7
III.3. Déroulement de l'acte de prélèvement	7
3.1.Définition.....	7
3.2.Personnes autorisées	7
3.3.Objectifs.....	8
3.4.Indications.....	8
3.5.Préalables.....	8
3.6.Déroulement de l'acte pour une ponction veineuse	8
3.7. Etiquetage.....	8
III.4. Les déchets	8
IV. Transmission des Echantillons	9
IV.1. Conditionnement et transport	9
IV.2. Délai d'acheminement	9
2.1.Examens d'immuno-hématologie érythrocytaire.....	9
2.2.Examens d'Immunologie-hématologie moléculaire	9
2.3.Examens d'histocompatibilité, d'immunologie leuco-plaquettaire et cellulaire	9
V. Gestion des Anomalies.....	10
V.1. Anomalies à réception	10
V.2. Autres anomalies détectées	11
VI. Liste des Examens proposée par le LBM EFS-IDF.....	12
VI.1. Examens d'immuno-hématologie érythrocytaire.....	12

MANUEL DE PRELEVEMENT DU LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE L'ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG DE L' ILE-DE-FRANCE
(LBM EFS-IDF)

VI.2. Examens d'immuno-hématologie moléculaire	16
VI.3. Examens d'histocompatibilité, d'immunologie leuco-plaquettaire et cellulaire	20
VII. Transmission des Comptes Rendus d'Examens	29
VIII. Management de la Qualité	29
VIII.1. Référentiels & Normes	29
VIII.2. Audits	29
VIII.3. Ecoute client	29
VIII.4. Service à la clientèle	29
IX. Annuaire des Sites du Laboratoire de Biologie Médicale EFS-IDF	30
Oganigramme du Laboratoire de Biologie Médicale EFS Ile-de-France	33
Demandes d'examens du LBM EFS-IDF	33

Ce document dans sa version la plus récente est systématiquement diffusé aux Clients réguliers du laboratoire et à tout Client potentiel le demandant

La présentation des :

- La présentation du LBM EFS-IDF
- Examens réalisés par le LBM EFS-IDF
- L'annuaire des sites du LBM EFS-IDF

I. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DES DIFFÉRENTS SITES DU LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE EFS ILE-DE-FRANCE

I.1. Les 25 sites d'immuno-hématologie érythrocytaire du laboratoire de biologie médicale EFS-IDF

Les sites d'IHE réalisent les examens de laboratoire confiés par les Clients, nécessaires pour assurer la sécurité transfusionnelle et participer au suivi de l'immunisation fœto-maternelle.

Les plateaux techniques sont ouverts 24 heures / 24 et 7 jours / 7 (en dehors du plateau technique de l'IGR : 8h00-20h00)

I.2. L'activité d'immuno-hématologie moléculaire (LIHM)

Le LIHM réalise les examens de génotypage des principaux systèmes des groupes sanguins, cela permet :

- La détermination du groupage sanguin lorsque les techniques sérologiques ne sont pas réalisables
- La détection de variants et des antigènes faibles

Cette activité est également nécessaire pour assurer la sécurité transfusionnelle et participer à la prévention de l'immunisation de la femme enceinte.

Le plateau technique est ouvert de 09h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

I.3. L'activité d'histocompatibilité, d'immunologie leuco-plaquettaire

Les examens d'histocompatibilité et d'immunologie leuco-plaquettaire visent à assurer

- La compatibilité des transfusions de plaquettes chez les patients immunisés et dans le cadre des thrombopénies néonatales
- La compatibilité des greffes de CSH apparentées et non apparentées
- Les examens HLA dans le cadre d'une association avec une maladie particulière
- Les typages des donneurs volontaires de moelle osseuse (DVMO) et unités de sang placentaire (USP)
- La recherche des anticorps anti-HLA dans différents domaines : inefficacité transfusionnelle, bilan de suspicion de TRALI, bilan pré-greffe de CSH, transfusion de granulocytes...
- Les examens d'immunologie de la plaquette (recherche d'anticorps anti-plaquette et typage HPA) dans le cadre de l'exploration de thrombopénies, d'incompatibilité fœto-maternelle, d'inefficacité transfusionnelle, de bilan pré-greffe
- Les examens d'immunologie du polynucléaire neutrophile (recherche d'anticorps anti-granulocytes et typage HNA), dans le cadre de l'exploration de neutropénies, de suspicion de TRALI (syndrome de détresse respiratoire aigüe lié à la transfusion), d'incompatibilité fœto-maternelle, de bilan pré-greffe

Le plateau technique est ouvert de 09h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

I.4. L'activité d'immunologie cellulaire

L'examen réalisé est la numération des cellules souches hématopoïétiques CD34+ dans le sang périphérique dans le cadre des greffes de cellules souches périphériques.

Cette activité est réalisée uniquement pour l'Établissement de Soins H. Mondor.

Le plateau technique est ouvert de 09h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

II. LES EXIGENCES RELATIVES AUX DEMANDES D'EXAMENS

II.1. La demande d'examens

Des formulaires de demandes d'examens sont proposés par le **LBM EFS-IDF**

La demande d'examens doit comporter **a minima** :

- Identification du patient : nom de naissance, nom usuel le cas échéant, premier prénom d'état civil, sa date de naissance et son sexe, et le cas échéant, son numéro d'identification (ex. NIP ou IPP...), distinct du N° d'assuré social
- Identification du préleveur : nom, prénom, qualité professionnelle, et le cas échéant son numéro d'identification personnel du professionnel
- Identification de l'échantillon : date et heure du prélèvement et la nature de l'examen demandé
- Identification du service prescripteur
- Identification du prescripteur : nom, prénom, fonction
- Le degré d'urgence (relative ou absolue) et le motif de l'urgence, ainsi que les modalités pour une diffusion rapide, fiable et traçable du compte rendu.
- Renseignements cliniques pertinents permettant au LBM EFS-IDF de réaliser des prestations de conseils adaptées au patient

Les données d'identification portées sur les tubes de prélèvement doivent être strictement identiques à celles de la demande d'examens,

En cas de non-conformité du prélèvement ou de la demande d'examens ne permettant pas la réalisation des examens, le LBM EFS-IDF avertit sans délai le Client.

Toute information pertinente pouvant influencer sur les résultats et leur interprétation doit être communiquée par le Client en plus de celles demandées dans la feuille de prescription

En cas de non-conformité de la demande d'examens ne permettant pas la réalisation des examens, le LBM EFS-IDF avertit sans délai le Client.

Conformément à la réglementation, le résidu des échantillons est, soit détruit, soit utilisé pour valider nos techniques d'analyse. Le patient peut s'y opposer via la demande d'examens IH du LBM EFS-IDF ou par écrit, sur papier libre avec son identité complète et son opposition à l'utilisation du « fond de tube » pour les validations de techniques de laboratoire.

Les demandes d'examens faites oralement par le prescripteur sont possibles et sont tracées sur le compte rendu d'examen.

II.2. Les renseignements cliniques minimum exigés

2.1. Examens d'immuno-hématologie érythrocytaire

- Antécédents transfusionnels (pour la demande de phénotypage érythrocytaire, toute transfusion de moins de 4 mois doit être signalée) et date de la dernière transfusion
- Notion d'hémolyse clinique ou biologique
- Réaction transfusionnelle éventuelle
- Antécédents obstétricaux, si possible
- Le terme de la grossesse. En cas de prophylaxie par injection de Rhophylac®, préciser la date et la posologie de l'injection ainsi que la date et le résultat de la dernière RAI avant l'injection
- Dans le cas particulier du nouveau-né, l'identité complète et les données immuno-hématologiques (phénotypage érythrocytaire, RAI, injection de Rhophylac®) de la mère sont demandées dans la mesure du possible pour répondre aux exigences des soins prodigués au nouveau-né
- Diagnostic médical ou chirurgical non détaillé
- Dans le cadre de l'exploration d'une anémie hémolytique, préciser le contexte clinique notamment infectieux récent et la prise éventuelle de médicaments
- Diagnostic des hémopathies (drépanocytose, thalassémie ; myélodysplasie...)

En cas de réalisation de l'IHE secondaire, les échantillons primaires transmis doivent être accompagnés des résultats préliminaires entre autres pour les RAI : résultats réactionnels et panel utilisé et les résultats d'une détermination de phénotypage ABO RH-KEL1. Dans le cas contraire, ces examens seront effectués dans le cadre de la validation de l'identification de la RAI.

2.2. Examens d'immuno-hématologie moléculaire

- Antécédents transfusionnels (pour les drépanocytaires préciser le nombre d'épisodes transfusionnels)
- Motif de la demande : par exemple, grossesse (en précisant le terme) et les antécédents obstétricaux
- Origine ethnique
- Pathologie (drépanocytose, ...)

Anomalies biologiques trouvées (technique, réactif, intensité des réactions, présence d'un anticorps anti-érythrocytaire..) et préciser le phénotype RH-KEL1 quel que soit l'examen demandé (génotypage RH-KEL1, FY, JK, MNS...)

2.3. Examens d'histocompatibilité, immunologie *leuco-plaquettaire*

- Date de la dernière transfusion (concentrés globulaires et/ou plaquettaires)
- Antécédents obstétricaux
- Origine ethnique
- Contexte clinique :
 - o Maladie,
 - o Grossesse, terme
 - o Traitement en cours (en particulier injection récente d'immunoglobulines IV),
 - o Contexte transfusionnel (bilan pré-transfusionnel, inefficacité transfusionnelle, surveillance transfusionnelle),
 - o Pré-greffe de cellules souches hématopoïétiques (CSH) (receveur, donneur apparenté/ non apparenté),
 - o Donneur volontaire de CSH, USP (unité de sang placentaire),
 - o Incident transfusionnel,
 - o Suspicion de TRALI.

Date et résultats de la dernière numération (leucocytes, polynucléaires neutrophiles, lymphocytes, plaquettes)

III. LES EXIGENCES RELATIVES AUX ECHANTILLONS PRIMAIRES

III.1. Le matériel de prélèvement : Les tubes pour prélèvement sanguin

Rang de prélèvement		Spécifications	Utilisation principale (se référer à l'annuaire des examens)
1		Tube sec Sérum	Examens d'immuno-hématologie érythrocytaire spécialisés Examens d'histocompatibilité et d'immunologie leuco-plaquettaire.
2		Tube EDTA Sang total/plasma/couche leuco-plaquettaire Offre une protection pour les cellules sanguines, particulièrement pour les plaquettes sanguines	Examens d'immuno-hématologie, Examens de biologie moléculaire Examens d'immunologie cellulaire Examens d'histocompatibilité et d'immunologie leuco-plaquettaire. Examens d'hématologie

Le LBM EFS-IDF ne demande pas de tubes de purge, ils seront immédiatement éliminés par le laboratoire.

III.2. Facteurs ayant une influence sur la qualité du prélèvement et/ou des résultats d'examens

2.1. Activité d'immuno-hématologie érythrocytaire

Les prélèvements hémolysés ne seront pas analysés en dehors du contexte d'incidents transfusionnels, sauf dérogation du biologiste.

2.2. Activité d'immuno-hématologie moléculaire

Extraction correcte d'ADN (prélèvement contenant au minimum 500 leucocytes/ μ l)

2.3. Activité d'histocompatibilité, d'immunologie leuco-plaquettaire

Le support de prélèvement et les volumes de sang à prélever sont spécifiés dans ce document

- Facteurs liés au prélèvement pouvant entraîner le non-traitement du prélèvement
- Prélèvement réalisé sur anticoagulant inadéquat ou arrivé hors délai de conservation des cellules ou du sérum
- Pour les tests directs (recherche d'anticorps fixés in vivo sur les cellules) plaquettaires ou exceptionnellement granulocytaires
- La quantité de sang à prélever sur EDTA est fonction du nombre de plaquettes ou de polynucléaires neutrophiles (cf. IDF/LAB/HLA/FO/079) et de l'âge du patient
- La date du prélèvement doit figurer sur la demande d'examens, et l'heure doit être signalée, car le délai de conservation est critique (en particulier pour l'immunologie granulocytaire)
- Les traitements par corticoïdes et immunoglobulines doivent être signalés
- Les antécédents de transfusion de concentrés plaquettaires de moins de 3 jours doivent être signalés (pour le test direct plaquettaire)
- Les tests directs granulocytaires ne sont réalisés que sur rendez-vous après discussion du dossier entre le prescripteur et le biologiste
- Pour les typages HLA, HPA et HNA en biologie moléculaire : > 500 leucocytes/ μ l

III.3. Déroulement de l'acte de prélèvement

3.1. Définition

Acte de soins qui consiste à prélever un échantillon biologique en vue d'analyse

3.2. Personnes autorisées

Infirmier(e)s diplômé(e)s d'état, sages-femmes, techniciens de laboratoire après l'obtention du certificat de prélèvement, médecins, pharmaciens biologistes.

3.3. Objectifs

Réaliser un prélèvement de qualité dans des conditions d'hygiène et de sécurité pour le patient et le personnel.

3.4. Indications

Prescription médicale.

3.5. Préalables

Faire décliner l'identité du patient : nom de naissance, nom marital ou d'usage, prénom, date de naissance et sexe,

Vérifier la prescription médicale,

Procéder à l'interrogatoire nécessaire (selon la prescription, selon les questionnaires pré-analytiques à compléter),

Choisir le matériel adapté au type de prélèvement (tubes, aiguilles, dispositifs de prélèvement à usage unique) et au patient,

Vérifier la date de péremption du matériel (sous la responsabilité du Client).

3.6. Déroulement de l'acte pour une ponction veineuse

Réaliser un lavage simple des mains ou une désinfection par friction avec un produit hydro alcoolique,

Poser le garrot afin de favoriser une vasodilatation veineuse,

Réaliser l'antisepsie en respectant le temps de contact,

Réaliser le prélèvement :

- Ponctionner la veine avec l'aiguille de façon tangentielle,
- Respecter le volume de remplissage du tube,
- Réaliser le prélèvement en respectant l'ordre des tubes,
- Enfoncer le tube au fond du corps du porte-tube dès que l'aiguille est en place de façon à percer le bouchon,
- Maintenir le tube (ponction veineuse sous vide)
- Pendant que le 2^{ème} tube se remplit, homogénéiser le 1^{er} tube par retournements lents,
- Enlever l'aiguille à la fin du prélèvement en appliquant une compresse sèche sur le point de ponction,
- Maintenir une pression ferme pendant 1 minute ou plus suivant le cas puis mettre un pansement sec sur le point de ponction.

Cas particulier : En cas de prélèvement sur cathéter, il est nécessaire de purger (sans envoyer au LBM EFS-IDF le tube de purge) avant le remplissage du premier tube.

Attention : Lors du prélèvement, toujours maintenir le bras incliné vers le bas, le tube doit toujours se trouver en dessous du point de ponction.

Incidents possibles : Hématome causé par un garrot trop serré, des veines difficiles à piquer, un mauvais geste du patient, malaise.

Éliminer l'ensemble du matériel de prélèvement dans les collecteurs adaptés au plus près du geste.

Réaliser l'identification de l'échantillon : apposer l'étiquette sur le ou les tube(s) après avoir fait si possible décliner l'identité au patient.

Vérifier si la demande est urgente et la traiter comme telle.

3.7. Etiquetage

Une étiquette d'identification est apposée sur le(s) tube(s) par la personne qui a prélevé immédiatement **après** le prélèvement et en présence du patient (circulaire DGS/DHOS/Afssaps/ N° 03/582 du 15 décembre 2003). L'étiquette patient doit comporter son nom de naissance, éventuellement son nom d'usage, son 1^{er} prénom, sa date de naissance, son sexe et le cas échéant, son numéro unique (ex. NIP/IPP).

III.4. Les déchets

Les matériels utilisés et les déchets produits par l'activité de prélèvement doivent être séparés en déchets potentiellement contaminés et autres déchets assimilables à des ordures ménagères. Les déchets à risque infectieux sont éliminés selon la réglementation en vigueur.

IV. TRANSMISSION DES ECHANTILLONS

IV.1. Conditionnement et transport

Les échantillons parviennent au laboratoire sous la responsabilité du Client et dans les horaires d'ouverture du site. Le transport des demandes et des échantillons primaires vers le site du laboratoire doit s'effectuer le plus rapidement possible après le prélèvement en prenant toutes les mesures nécessaires pour éviter les risques de contamination du personnel. Les échantillons primaires sont conditionnés dans un emballage étanche conformément aux exigences réglementaires.

IV.2. Délai d'acheminement

2.1. Examens d'immuno-hématologie érythrocytaire

Le délai d'acheminement des échantillons primaires doit être le plus court possible, compatible avec une bonne utilisation clinique et doit être inférieur à 72h après le prélèvement. Quand les examens ne sont pas réalisés, le prescripteur sera prévenu. En cas de transmission non immédiate du prélèvement au-delà de 72 heures après le prélèvement ou pour exploration complémentaire, les prélèvements doivent être conservés entre 2 et 8°C avant l'envoi, l'acheminement du prélèvement doit être fait dans un conteneur spécifique de transport, la température de transport devant être comprise approximativement entre +1°C et +25°C et dans tous les cas inférieure à +37°C.

2.2. Examens d'immunologie-hématologie moléculaire

Le délai d'acheminement des échantillons primaires doit être inférieur à 15 jours. Au-delà de ce délai, les prélèvements doivent être conservés à -20°C avant l'envoi. Le transport est réalisé à température ambiante

2.3. Examens d'histocompatibilité, d'immunologie leuco-plaquettaire et cellulaire

Histocompatibilité et immunologie leuco-plaquettaire

La conservation et le transport des échantillons avant réalisation des examens se font à température ambiante. Pour les demandes de typage HLA, HPA et HNA, le délai d'acheminement des échantillons primaires doit être inférieur à 15 jours, au-delà de ce délai, les prélèvements doivent être conservés à -20°C avant l'envoi.

Pour les recherches d'anticorps anti-HLA, le délai d'acheminement des échantillons primaires doit être inférieur à 5 jours.

Pour les recherches d'anticorps anti-plaquettes et anti granuleux circulants, le délai d'acheminement des échantillons primaires sur tube sec doit être inférieur à 4 jours.

Pour les anticorps anti granuleux, en cas d'impossibilité de respecter ce délai, les sérums doivent être décantés et congelés à -20°C après prélèvement, le transport est réalisé à une température <-20°C. Le rendu du résultat sera sous-réserve de la conformité du prétraitement des échantillons.

Dans le contexte de l'exploration d'une neutropénie, les prélèvements sur EDTA pour le test direct (recherche d'anticorps anti PN fixés in vivo), se font uniquement sur rendez-vous et après accord du biologiste, et doivent être réalisés le matin et acheminés le plus rapidement possible pour parvenir idéalement au laboratoire le jour même avant 15h du lundi au vendredi (en cas d'impossibilité, contacter le laboratoire). Pour les échantillons venant de province, la tolérance est de 24h après le prélèvement. Au-delà de 24h, le test direct à la recherche d'anticorps fixés in vivo sur les PNN ne pourra pas être réalisé.

Dans le contexte d'exploration d'une thrombopénie, les prélèvements sur EDTA pour le test direct (recherche d'anticorps anti-plaquettes fixés in vivo) doivent être acheminés le plus rapidement possible au laboratoire. Au-delà de 72h après le prélèvement le test direct ne pourra pas être réalisé. De même, le test direct plaquettaire ne sera pas réalisé en cas de transfusions plaquettaire dans les 3 jours précédant le prélèvement, sauf accord particulier spécifique entre le prescripteur et le biologiste responsable du secteur.

Immunologie cellulaire- numération des CD34

Le délai d'acceptation prélèvements est inférieur à 6 heures. Le transport est réalisé à température ambiante.

V. GESTION DES ANOMALIES

Les demandes d'examens sont horodatées à leur arrivée dans le laboratoire.
Un contrôle à réception de l'urgence et de l'identification des échantillons et des demandes d'examens est effectué à leur arrivée au laboratoire.

V.1. Anomalies à réception

Toute anomalie à réception est tracée informatiquement et impose une information du Client.
Certaines anomalies sont régularisables après appel du Client. Pour certaines non-conformités, s'il s'agit d'un prélèvement « unique », ou d'obtention difficile ou en cas d'urgence, les examens pourront être réalisés sous la responsabilité des biologistes (dérogation).

Description de la non-conformité	Conduite à tenir du LBM EFS-IDF
Divergence entre l'identité mentionnée sur la demande d'examens et l'identité connue à l'EFS.	Information du prescripteur
Tube surnuméraire par rapport au besoin indiqué dans le Manuel de Prélèvement	Information du prescripteur
Double étiquetage à 2 identités différentes (demande d'examens)	Demande d'examens annulée
2 déterminations non différenciables	Une des deux demandes d'examens est annulée
Absence totale d'identité sur la demande d'examens	Dérogation possible si prélèvement précieux/irremplaçable sinon demande d'examens annulée
Identification incomplète/tronquée du patient sur la demande d'examens	Demande d'examens annulée si identité partielle sur le prélèvement) Régularisable si étiquette conforme fournie par le demandeur Dérogation possible si IPP/NIP identique sur le prélèvement et complet
Absence de date de prélèvement (sauf si date sur l'échantillon, le reporter sur la demande d'examens)	Régularisable si information fournie par le demandeur sinon demande d'examens annulée
Absence de demande d'examens	Dérogation possible si demande conforme fournie par le demandeur et prélèvement précieux sinon demande d'examens annulée
Nature des examens non précisée	Régularisable si information fournie par le demandeur sinon demande d'examens annulée
Absence d'heure de prélèvement (sauf si heure sur l'échantillon, le reporter sur la demande d'examens)	Régularisable si information fournie par le demandeur Dérogation possible (noter 00h01 pour les services d'hospitalisation et 07h00 pour les autres)
Absence d'identification univoque du préleveur (sauf si prélèvement issu d'un sous-traitant)	Régularisable si information fournie par le demandeur Dérogation possible si prélèvement précieux/irremplaçable Sinon demande d'examens annulée
Absence d'identification univoque du prescripteur	Régularisable si information fournie par le demandeur Dérogation possible si information non fournie par le demandeur
Absence de renseignements cliniques pertinents nécessaires à l'interprétation technique/biologique	Régularisable si information fournie par le demandeur Dérogation possible si information non fournie par le demandeur
Absence d'identification du service, de l'ES ou du LBM prescripteur	Régularisable si Information fournie par le demandeur sinon demande d'examens annulée
Consentement du patient et/ou attestation de consultation absent(e) ou incomplet(e)	Régularisable si Information fournie par le demandeur sinon demande d'examens annulée
Délai d'acheminement dépassé par rapport au Manuel de Prélèvement	Dérogation possible si prélèvement précieux/irremplaçable sinon demande d'examens annulée

Description de la non-conformité	Conduite à tenir du LBM EFS-IDF
Absence d'échantillon biologique	Demande d'examens annulée
Tube cassé ou prélèvement souillé présentant un risque d'AES	Demande d'examens annulée
Prélèvement en quantité insuffisante	Demande d'examens annulée
Echantillon biologique non adapté aux examens demandés	Demande d'examens annulée
Echantillon biologique trop hémolysé pour réaliser les examens demandés	Demande d'examens annulée
Prélèvement coagulé ou lactescent ne permettant pas la réalisation des examens	Demande d'examens annulée
Conditions de conservation non conforme, prélèvement décanté	Demande d'examens annulée
Absence totale d'identification du patient sur le prélèvement	Demande d'examens annulée
Identification du patient incomplète/tronquée : absence nom usuel, nom de naissance, date de naissance ou sexe	Demande d'examens annulée si identité partielle sur la demande Dérogation possible si IPP/NIP identique à la demande d'examen et complet
Discordance majeure d'identité entre la demande d'examens et le prélèvement	Demande d'examens annulée
Double étiquetage à 2 identités différentes (prélèvement)	Demande d'examens annulée

Prélèvement précieux : donneur de CSH ou d'organes, nouveau-nés, enfants, prélèvement irremplaçable
Les tubes de purge, envoyés par erreur au LBM, sont immédiatement éliminés.

V.2. Autres anomalies détectées

Une remise en cause du lien patient / échantillon primaire peut survenir à l'occasion de la confrontation des résultats avec l'antériorité, après une enquête interne qui permet d'éliminer une cause liée au laboratoire.

La discordance avec l'historique pourra faire évoquer : une erreur de patient pour l'échantillon concerné ou une erreur de patient lors d'un prélèvement antérieur ou un patient réellement différent (homonymie, usurpation d'identité). Dans tous les cas, la discordance est tracée dans le logiciel médico-technique et de nouveaux prélèvements et demandes d'examens sont nécessaires.

VI. LISTE DES EXAMENS PROPOSÉS PAR LE LBM EFS-IDF

VI.1. Examens d'immuno-hématologie érythrocytaire

Tous les prélèvements doivent être non décantés et si possible non ouverts préalablement.

Même si plusieurs examens sont demandés, un tube 3 à 7 mL EDTA est suffisant pour la majorité des examens chez l'adulte. Le volume peut être inférieur chez l'enfant et le nouveau-né. En cas de difficulté, le LBM peut être amené à demander des prélèvements supplémentaires.

Certains examens peuvent être prescrits en urgence clinique absolue ou en urgence clinique ou organisationnelle relative. Le laboratoire s'engage à mettre à disposition les résultats dans les délais définis, hors difficultés d'interprétation (arrêté du 15 décembre 2016). Le délai d'obtention des résultats correspond au temps entre l'arrivée au LBM EFS-IDF (horodatage à réception) et disponibilité du résultat permettant la prise en charge du patient par le prescripteur. Ces demandes d'examens sont traitées en priorité du pré-analytique au post-analytique.

Examens	Délai urgence absolue	Délai urgence relative
ABO-RH-KEL1	45 minutes	3 heures
RAI dépistage	60 minutes	3 heures
RAI identification	60 minutes	3 heures
Examen direct à l'antiglobuline	30 minutes	3 heures
Titrage des anticorps anti-A et/ou anti-B	5 heures	5 heures
Etude du chimérisme	45 minutes	3 heures

PHÉNOTYPAGE ÉRYTHROCYTAIRE ABO, RH1 ET RH-KEL1

<p>Groupe sanguin ABO RH1 et Phénotype érythrocytaire RH KEL1</p>	<p>Codification NABM 1140 1145</p>
<p>Définition</p>	<p>Spécifications techniques</p>
<p>Détermination du groupe sanguin ABO et du phénotype RH-KEL1 d'un patient par hémagglutination</p>	<p>1 tube de 3 à 7 mL EDTA sauf pour le Nné (0.5 à 2 mL) 24H/24 Délai de rendu de résultat : <24H jours ouvrables sauf urgences : Absolue : 45 minutes (hors difficultés) Relative : 3 heures</p>
<p>Commentaires</p> <p>Une carte de groupage sanguin ABO RH- RH KEL1 valide est réalisée sur deux prélèvements effectués à des moments distincts ou par deux personnels différents si les prélèvements sont réalisés au même moment, à raison d'une détermination par prélèvement</p>	

AUTRES PHÉNOTYPAGE ÉRYTHROCYTAIRES QUE ABO-RH-KEL1

<p>Phénotype érythrocytaire étendu, élargi (FY, JK, MNS : 1,2,3,4, LE, RH8, KEL2, KEL3, P1PK1...)</p>	<p>Codification NABM 1146 (max. 5 antigènes)</p>
<p>Définition</p>	<p>Spécifications techniques</p>
<p>Détermination d'au moins un antigène de groupe sanguin autre que ceux évoqués dans les examens précédents.</p>	<p>1 tube de 3 à 7 mL EDTA sauf pour le Nné (0.5 à 2 mL) 24H/24 Délai de rendu de résultat : 8 à 72H</p>
<p>Commentaires</p> <p>Cet examen peut être effectué à l'initiative du biologiste lors d'une identification d'anticorps irréguliers ou en cas de transfusion chronique potentielle (FY :1,2 ; JK :1,2 et MNS :3,4). Chez le drépanocytaire, le phénotypage/génotypage FY :1,2 ; JK :1,2 et MNS :1,2,3,4 est systématiquement ajouté s'il n'a pas été déterminé sur 2 prélèvements</p>	

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'ANTICORPS ANTI-ÉRYTHROCYTAIRES	
Recherche d'anticorps irréguliers, RAI	Codification NABM Dépistage 1141 Identification 1131/par technique
Définition	Spécifications techniques
Détermination de la présence d'anticorps anti-érythrocytaires dans le plasma d'un patient en vue d'une transfusion, dans le cadre d'une grossesse ou en post-transfusionnel. Cet examen comporte un temps de dépistage suivi d'une identification s'il est positif.	1 tube de 3 à 7 mL EDTA sauf pour le Nné (0.5 à 2 mL) 24H/24 Délai de rendu de résultat : <24H jours ouvrables sauf urgences : Absolue : 60 minutes pour le dépistage d'anticorps anti-érythrocytaires et 60 minutes pour l'identification d'anticorps anti-érythrocytaires (hors difficultés) Relative : 3 heures Les identifications d'anticorps anti-érythrocytaires complexes peuvent avoir des délais supérieurs à 24 heures, le prescripteur sera informé si besoin
Commentaires	
En cas d'allo-anticorps identifié et en absence de transmission de groupe ABO-RH1, de phénotype RH KEL1 et/ou de phénotype étendu valides, ces examens seront réalisés systématiquement (en absence de transfusion dans les 4 mois précédents) afin d'éditer un document de groupage mentionnant la présence de cet allo-anticorps. Au-delà de 72h suivant le prélèvement, la RAI n'est <i>plus valide</i> pour la transfusion. En cas de demande d'identification seule, joindre le résultat du dépistage ainsi que le phénotype des hématies utilisées. Dans le cas contraire, le dépistage et le phénotypage des hématies seront réalisés et facturés. En cas de demande de groupage sanguin ABO-RH1 et de phénotype érythrocytaire RH-KEL1, une recherche d'anticorps <i>anti-érythrocytaire</i> peut être réalisée en fonction du patient.	

EPREUVE DE COMPATIBILITÉ AU LABORATOIRE	
EDC, ECL, Cross match érythrocytaire	Codification NABM 1152/CGR compatibilisé
Définition	Spécifications techniques
Test in vitro de la compatibilité de globules rouges à transfuser avec le plasma du patient	1 tube de 3 à 7 mL EDTA sauf pour le Nné (0.5 à 2 mL) 24H/24 Délai de rendu de résultat : <24H jours ouvrables sauf urgences : Absolue : 60 minutes (hors difficultés) Relative : 3 heures
Commentaires	
Délai de validité de l'échantillon : 72 h. L'épreuve de compatibilité n'est jamais réalisée sans RAI préalable. Document à joindre : prescription de PSL (nombre et qualification). En cas d'examen réalisé pour un nouveau-né de moins de 4 mois, il est possible de substituer un échantillon de la mère en le spécifiant	

EXAMEN DIRECT À L'ANTIGLOBULINE	
Test direct à l'antiglobuline, test de Coombs direct, TDA	Codification NABM 1154 (max 4 antiglobulines)
Définition	Spécifications techniques
Mise en évidence de la sensibilisation in vivo des globules rouges dans le cadre des anémies hémolytiques, d'un incident transfusionnel, du suivi des greffés et des nouveau-nés. Ce test est effectué quand on suspecte la présence dans le plasma du patient d'auto-anticorps ou d'alloanticorps-anti-globules rouges. Test effectué avec une antiglobuline anti-IgG et une antiglobuline anti-C3d (IgA, IgM...)	1 tube de 3 à 7 mL EDTA sauf pour le Nné (0.5 à 2 mL) 24H/24 Délai de rendu de résultat : <24H jours ouvrables sauf urgences : Absolue : 30 minutes (hors difficultés) Relative : 3 heures
Commentaires	
La communication des renseignements cliniques est fortement recommandée	

MANUEL DE PRELEVEMENT DU LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE L'ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG DE L' ILE-DE-FRANCE (LBM EFS-IDF)

DÉPISTAGE ET TITRAGE D'AGGLUTININES FROIDES		
AF, agglutinines froides	Lettre Clef BHN	Cotation 20
Définition	Spécifications techniques	
Mise en évidence et titrage éventuel d'agglutinines froides dans le plasma d'un patient. En cas de résultat positif, un titrage est réalisé	1 tube 3 à 7 mL EDTA 24H/24 Délai de rendu de résultat : <72H jours ouvrables	
Commentaires		
Délai de validité de l'échantillon : 72 h La communication des renseignements cliniques est fortement recommandée. L'examen ne sera pas réalisé en cas de TDA C3d négatif, sans prise de contact avec le biologiste.		

DEPISTAGE ET TITRAGE DES ANTICORPS IMMUNS DU SYSTÈME ABO		
anti-A, anti-B	Codification NABM 1151	
Définition	Spécifications techniques	
Détermination du titre des anticorps anti-A et anti-B immuns dans le cadre du suivi des greffes de cellules souches hématopoïétiques, de greffes d'organes, de transfusion de plaquettes	1 tube de 3 à 7 mL EDTA sauf pour le Nné (0.5 à 2 mL) 24H/24 Délai de rendu de résultat : <72H jours ouvrables sauf urgence absolue : 5 heures (hors difficultés)	
Commentaires		
La communication des renseignements cliniques est fortement recommandée. Préciser s'il s'agit du donneur ou du receveur dans le cadre d'une greffe		

DEPISTAGE ET TITRAGE DES ANTICORPS NATURELS DU SYSTÈME ABO		
anti-A, anti-B naturels	Codification NABM 1151	
Définition	Spécifications techniques	
Détermination du titre des anticorps anti-A et anti-B naturels dans le cadre du suivi des greffes de CSH ou d'organes ABO incompatibles ou de déficits immunitaires	1 tube 2 à 7 mL EDTA 24H/24 Délai de rendu de résultat : <72H jours ouvrables sauf urgence absolue : 5 heures (hors difficultés)	
Commentaires		
Préciser l'indication impérativement		

TITRAGE D'ANTICORPS ANTI-ÉRYTHROCYTAIRES AUTRES QU'ABO		
Titration d'anticorps irréguliers autres que les anti-A et les anti-B	Codification NABM 1149	
Définition	Spécifications techniques	
Titration obligatoire d'un allo-anticorps irrégulier anti-érythrocytaire dans le cadre du suivi d'une grossesse.	1 tube 3 à 7 mL EDTA 24H/24 Délai de rendu de résultat : <72H jours ouvrables	
Commentaires		
Dans le cadre périnatal, le plasma du jour sera repris en parallèle de l'échantillon précédent, conservé congelé		

BILAN D'ANÉMIE HÉMOLYTIQUE D'ORIGINE MÉDICAMENTEUSE			
Recherche d'anticorps anti-érythrocytaire en présence de médicament	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
		BHN	200
Définition	Spécifications techniques		
Mise en évidence d'une réaction immunologique impliquant un médicament donné à l'aide de globules rouges	1 tube 7 mL EDTA et 1 tube sec 7 mL Après concertation entre le prescripteur et le biologiste Lundi matin et jeudi matin Délai de rendu de résultat : <72H jours ouvrables		
Commentaires			
Un bilan d'anémie hémolytique auto-immune peut s'avérer nécessaire Le nom du médicament suspecté doit être signalé et le médicament doit être transmis, si possible dans sa forme galénique..			

BILAN D'ANÉMIE HÉMOLYTIQUE AUTO-IMMUNE			
Recherche (étude) des auto-anticorps anti-érythrocytaires	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
			fonction des examens effectués
Définition	Spécifications techniques		
Mise en évidence de l'existence d'auto-anticorps anti-érythrocytaires et précision de la nature, du titre, de l'amplitude thermique, du caractère hémolysant (in vitro). Prendre au préalable contact avec le Biologiste médical	1 tube 7 mL EDTA et 1 tube sec 7 mL Après concertation entre le prescripteur et le biologiste Délai de rendu de résultat : <72H jours ouvrables		
Commentaires			
La communication des renseignements cliniques est obligatoire			

EPREUVE D'ÉLUTION D'ANTICORPS À PARTIR DE GLOBULES ROUGES	
Elution des anticorps	Codification NABM
	1155
Définition	Spécifications techniques
L'éluion permet en cas de sensibilisation des hématies du patient par des auto-anticorps ou des allo-anticorps de dissocier les liaisons antigène-anticorps et de recueillir les éventuels anticorps fixés sur ces hématies	1 tube de 3 à 7 mL EDTA sauf pour le Nné (0.5 à 2 mL) 24H/24 Délai de rendu de résultat : <24H jours ouvrables sauf problèmes complexes
Commentaires	
Cet examen est mis en œuvre dans 3 types de circonstances : - Incompatibilité foeto-maternelle. Fournir le bilan IH de la mère - Bilan d'une anémie hémolytique auto-immune. - Bilan d'un incident ou d'une hémolyse post-transfusionnelle	

ALLO/AUTO ADSORPTION SUR DES GLOBULES ROUGES	
Allo-adsorption des anticorps / Auto-adsorption des anticorps	Codification NABM
	1156
Définition	Spécifications techniques
L'épreuve d'adsorption utilise des hématies de phénotype connu et est réalisée en cas de : RAI positive avec auto-anticorps polyspécifiques pour détecter d'éventuels allo-anticorps associés ou en cas de RAI complexe avec mélange d'allo-anticorps.	1 tube de 3 à 7 mL EDTA sauf pour le Nné (0.5 à 2 mL) 24H/24 Délai de rendu de résultat : <24H jours ouvrables sauf problèmes complexes
Commentaires	

ETUDE DE CHIMERISME ERYTHROCYTAIRE (TECHNIQUE D'AGGLUTINATION)			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
		BHN	50
Définition	Spécifications techniques		
Recherche de double population à l'aide d'anticorps spécifiques par hémagglutination en microfiltration dans le cadre des greffes de cellules souches hématopoïétiques.	1 tube de 3 à 7 mL EDTA sauf pour le Nné (0.5 à 2 mL) 24H/24		
Commentaires	Délai de rendu de résultat : <24H jours ouvrables		

VI.2. Examens d'immuno-hématologie moléculaire

En cas de plusieurs examens demandés, la tarification BHN 360 ne sera appliquée qu'une seule fois

RH D			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
		BHN	360
Principe	Spécifications techniques		
PCR en temps réel (sondes d'hydrolyses) Séquençage ADNg ou ADNc e-MAP Bioarray solutions	Sang veineux sur EDTA (1 mL minimum) Chez jeune enfant voire Nné, prélèvement minimum de 500 µL		
Commentaires	Délai de rendu de résultat : 1 mois (délai supérieur si difficultés rencontrées, absence d'anomalie moléculaire connue nécessitant une étude extensive des gènes)		
Préciser l'indication			

RHCE			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
		BHN	360
Principe	Spécifications techniques		
PCR en temps réel (sondes d'hydrolyses) Séquençage ADNg ou ADNc e-MAP Bioarray solutions	Sang veineux sur EDTA (1 mL minimum) Chez jeune enfant voire Nné, prélèvement minimum de 500 µL		
Commentaires	Délai de rendu de résultat : 1 mois (délai supérieur si difficultés rencontrées, absence d'anomalie moléculaire connue nécessitant une étude extensive des gènes)		
Préciser l'indication			

GÉNOTYPAGE ETENDU : KEL*01/KEL*02			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
		BHN	360
Principe	Spécifications techniques		
PCR en temps réel (sondes d'hydrolyses) e-MAP Bioarray solutions	Sang veineux sur EDTA (1 mL minimum) Chez jeune enfant voire Nné, prélèvement minimum de 500 µL		
Commentaires	Délai de rendu de résultat : 15 jours		

GÉNOTYPAGE ETENDU : KEL*03/KEL*04			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
		BHN	360
Principe	Spécifications techniques		
e-MAP Bioarray solutions	Sang veineux sur EDTA (1 mL minimum) Chez jeune enfant voire Nné, prélèvement minimum de 500 µL		
Commentaires	Délai de rendu de résultat : 15 jours		

GÉNOTYPAGE ETENDU : KEL*06/KEL*07			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
		BHN	360
Principe	Spécifications techniques		
PCR en temps réel (sondes d'hydrolyses) e-MAP Bioarray solutions	Sang veineux sur EDTA (1 mL minimum) Chez jeune enfant voire Nné, prélèvement minimum de 500 µL		
Commentaires	Délai de rendu de résultat : 15 jours		

GÉNOTYPAGE ETENDU : FY*01/FY*02			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
		BHN	360
Principe	Spécifications techniques		
PCR en temps réel (sondes d'hydrolyses) e-MAP Bioarray solutions	Sang veineux sur EDTA (1 mL minimum) Chez jeune enfant voire Nné, prélèvement minimum de 500 µL		
Commentaires	Délai de rendu de résultat : 15 jours		

GÉNOTYPAGE ETENDU : FY*02N.01 (EX FY*FY)			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
		BHN	360
Principe	Spécifications techniques		
PCR en temps réel (sondes d'hydrolyses) e-MAP Bioarray solutions	Sang veineux sur EDTA (1 mL minimum) Chez jeune enfant voire Nné, prélèvement minimum de 500 µL		
Commentaires	Délai de rendu de résultat : 15 jours		

GÉNOTYPAGE ETENDU : FY*02W (EX FY*X)			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
		BHN	360
Principe	Spécifications techniques		
PCR en temps réel (sondes d'hydrolyses) e-MAP Bioarray solutions	Sang veineux sur EDTA (1 mL minimum) Chez jeune enfant voire Nné, prélèvement minimum de 500 µL		
Commentaires	Délai de rendu de résultat : 15 jours		

GÉNOTYPAGE ETENDU : JK*01/JK*02			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
		BHN	360
Principe	Spécifications techniques		
PCR en temps réel (sondes d'hydrolyses) e-MAP Bioarray solutions	Sang veineux sur EDTA (1 mL minimum) Chez jeune enfant voire Nné, prélèvement minimum de 500 µL Délai de rendu de résultat : 15 jours		
Commentaires			

GÉNOTYPAGE ETENDU : GYPB*03/GYPB*04 (EX : MNS*03/MNS*04)			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
		BHN	360
Principe	Spécifications techniques		
PCR en temps réel (sondes d'hydrolyses) e-MAP Bioarray solutions	Sang veineux sur EDTA (1 mL minimum) Chez jeune enfant voire Nné, prélèvement minimum de 500 µL Délai de rendu de résultat : 15 jours		
Commentaires			

GÉNOTYPAGE ETENDU : GYPB*03N.01 (UVARNY)			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
		BHN	360
Principe	Spécifications techniques		
PCR en temps réel (sondes d'hydrolyses) e-MAP Bioarray solutions	Sang veineux sur EDTA (1 mL minimum) Chez jeune enfant voire Nné, prélèvement minimum de 500 µL Délai de rendu de résultat : 15 jours		
Commentaires			

GÉNOTYPAGE ETENDU : GYPB*03N.03 (UVARP2)			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
		BHN	360
Principe	Spécifications techniques		
PCR en temps réel (sondes d'hydrolyses) e-MAP Bioarray solutions	Sang veineux sur EDTA (1 mL minimum) Chez jeune enfant voire Nné, prélèvement minimum de 500 µL Délai de rendu de résultat : 15 jours		
Commentaires			

GÉNOTYPAGE ETENDU : DO*01/DO*02			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
		BHN	360
Principe	Spécifications techniques		
PCR en temps réel (sondes d'hydrolyses) e-MAP Bioarray solutions	Sang veineux sur EDTA (1 mL minimum) Chez jeune enfant voire Nné, prélèvement minimum de 500 µL Délai de rendu de résultat : 15 jours		
Commentaires			

GÉNOTYPAGE ETENDU : DO*04			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
		BHN	360
Principe	Spécifications techniques		
e-MAP Bioarray solutions	Sang veineux sur EDTA (1 mL minimum) Chez jeune enfant voire Nné, prélèvement minimum de 500 µL Délai de rendu de résultat : 15 jours		
Commentaires			

GÉNOTYPAGE ETENDU : DO*05			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
		BHN	360
Principe	Spécifications techniques		
e-MAP Bioarray solutions	Sang veineux sur EDTA (1 mL minimum) Chez jeune enfant voire Nné, prélèvement minimum de 500 µL Délai de rendu de résultat : 15 jours		
Commentaires			

GÉNOTYPAGE ETENDU : LU*01/LU*02			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
		BHN	360
Principe	Spécifications techniques		
e-MAP Bioarray solutions	Sang veineux sur EDTA (1 mL minimum) Chez jeune enfant voire Nné, prélèvement minimum de 500 µL Délai de rendu de résultat : 15 jours		
Commentaires			

GÉNOTYPAGE ETENDU : LW*05/LW*07			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
		BHN	360
Principe	Spécifications techniques		
e-MAP Bioarray solutions	Sang veineux sur EDTA (1 mL minimum) Chez jeune enfant voire Nné, prélèvement minimum de 500 µL Délai de rendu de résultat : 15 jours		
Commentaires			

GÉNOTYPAGE ETENDU : DI*01/DI*02			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
		BHN	360
Principe	Spécifications techniques		
e-MAP Bioarray solutions	Sang veineux sur EDTA (1 mL minimum) Chez jeune enfant voire Nné, prélèvement minimum de 500 µL Délai de rendu de résultat : 15 jours		
Commentaires			

MANUEL DE PRELEVEMENT DU LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE L'ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG DE L' ILE-DE-FRANCE (LBM EFS-IDF)

GÉNOTYPAGE ETENDU : CO*01/CO*02			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
		BHN	360
Principe	Spécifications techniques		
e-MAP Bioarray solutions	Sang veineux sur EDTA (1 mL minimum) Chez jeune enfant voire Nné, prélèvement minimum de 500 µL Délai de rendu de résultat : 15 jours		
Commentaires			

GÉNOTYPAGE ETENDU : SC*01/SC*02			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
		BHN	360
Principe	Spécifications techniques		
e-MAP Bioarray solutions	Sang veineux sur EDTA (1 mL minimum) Chez jeune enfant voire Nné, prélèvement minimum de 500 µL Délai de rendu de résultat : 15 jours		
Commentaires			

GÉNOTYPAGE ETENDU : YT*1/YT*2			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
		BHN	360
Principe	Spécifications techniques		
PCR en temps réel (sondes d'hydrolyses)	Sang veineux sur EDTA (1 mL minimum) Chez jeune enfant voire Nné, prélèvement minimum de 500 µL Délai de rendu de résultat : 15 jours		
Commentaires			

VI.3. Examens d'histocompatibilité et d'immunologie leuco-plaquettaire et cellulaire

QUANTIFICATION DES CELLULES SOUCHES PÉRIPHÉRIQUES			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
		BHN	200
Principe	Spécifications techniques		
Quantification des cellules CD34 + par cytométrie en flux	5mL de sang veineux sur EDTA 9h-17h du lundi au vendredi Délai de rendu de résultats : 1 jour ouvrable (sauf urgence absolue : 2 heures)		
Commentaires			

DEPISTAGE ET IDENTIFICATION DES ANTICORPS ANTI-PLAQUETTE FIXÉS IN VIVO			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
	1479/glycoprotéine	B	100/glycoprotéine maximum 3)
Principe	Spécifications techniques		
MAIPA (Monoclonal antibodies Immunocapture platelet Antigènes)	10 à 50 mL de sang veineux sur EDTA selon la numération plaquettaire et l'âge du patient (cf. IDF/LAB/HLA/FO/079 ou contacter le laboratoire) 9H à 17H du lundi au jeudi et avant 14H le vendredi Délai de rendu des résultats : MAIPA direct (anticorps anti-plaquettes fixés) : 2 à 4 jours		
Commentaires			

DEPISTAGE DES ANTICORPS ANTI-PLAQUETTE CIRCULANTS			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
	0162/glycoprotéine	B	100/glycoprotéine maximum 3)
Principe	Spécifications techniques		
MAIPA (Monoclonal antibodies Immunocapture platelet Antigens)	5 à 10 mL de sang veineux sur tube sec 9H à 17H du lundi au vendredi Délai de rendu des résultats : 2 à 7 jours. Certains examens plus spécifiques pouvant aller jusqu'à 21 jours Si urgence: <24 heures. Sur demande motivée du prescripteur (contact téléphonique obligatoire avec le biologiste du laboratoire)		
Commentaires			

IDENTIFICATION DES ANTICORPS ANTI-PLAQUETTE CIRCULANTS			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
	0163/glycoprotéine	B	300/ glycoprotéine
Principe	Spécifications techniques		
MAIPA (Monoclonal antibodies Immunocapture platelet Antigènes) et / ou ELISA	5 à 10 mL de sang veineux sur tube sec 9H à 17H du lundi au vendredi Délai de rendu des résultats : 2 à 7 jours Si urgence: <24 heures. Sur demande motivée du prescripteur (contact téléphonique obligatoire avec le biologiste du laboratoire)		
Commentaires			

IDENTIFICATION DES ANTICORPS ANTI-PLAQUETTE CIRCULANTS PAR TECHNIQUE LUMINEX			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
	0163 x 4	B	300 x 4
Principe	Spécifications techniques		
Cytométrie en flux (Luminex)	5 à 10 mL de sang veineux sur tube sec 9H à 17H du lundi au vendredi Délai de rendu des résultats : 1 à 7 jours en fonction du contexte clinique		
Commentaires			
A l'initiative du biologiste et sur prescription médicale spécifique			

IDENTIFICATION D'ANTICORPS ANTI-PLAQUETTE CIRCULANTS RARES			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
ANTI-CD36	0163	B	300
Principe	Spécifications techniques		
MAIPA	5 à 10 mL de sang veineux sur tube sec 9H à 17H du lundi au vendredi Délai de rendu des résultats : 2 à 7 jours en fonction du contexte clinique		
Commentaires			
Sur prescription ou à l'initiative du biologiste			

MANUEL DE PRELEVEMENT DU LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE L'ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG DE L' ILE-DE-FRANCE (LBM EFS-IDF)

EPREUVE DE COMPATIBILITÉ PLAQUETTAIRE			
Cross-match plaquettaire	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
	0162	B	100/ glycoprotéine
Principe		Spécifications techniques	
MAIPA	7 mL de sang veineux sur tube sec (patient) + 20 mL de sang veineux sur EDTA pour les plaquettes à tester (conjoint ou donneur) vis-à-vis du sérum du patient 9H à 17H du lundi au jeudi et avant 14H le vendredi Délai de rendu des résultats : 2 à 5 jours ouvrés		
Commentaires			

RECHERCHE D'ANTICORPS ANTI-PLAQUETTE MÉDICAMENT DÉPENDANT			
Bilan de thrombopénie immuno-allergique	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
	En fonction des examens réalisés		
Principe		Spécifications techniques	
MAIPA	7 mL de sang veineux sur tube sec Délai de rendu des résultats en fonction des différents examens nécessaires du dossier, au maximum 6 semaines		
Commentaires			
Sur rendez-vous uniquement après concertation entre le prescripteur et le biologiste L'envoi concomitant du/des médicament(s) suspecté(s) est indispensable			

GROUPAGE PLAQUETTAIRE 1ÈRE INTENTION HPA1, 3, 5, 15			
Phénotype / Génotype HPA	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
	0160	B	200/système antigénique maximum 4
Principe		Spécifications techniques	
PCR en temps réel (sonde d'hydrolyse) (+/- immunofluorescence pour HPA-1a)	5 à 10 mL de sang veineux sur EDTA 9H à 17H du lundi au vendredi Délai de rendu des résultats : 2 à 15 jours (en fonction du contexte) Si urgence : <36 heures. Sur demande motivée du prescripteur (contact téléphonique obligatoire avec le biologiste du laboratoire)		
Commentaires			

GROUPAGE PLAQUETTAIRE ÉTENDU HPA -1 à 9, 11 ET 15 EN FONCTION DU DOSSIER MÉDICAL			
Phénotype / Génotype HPA	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
	0160	B	200/système antigénique maximum 4
Principe		Spécifications techniques	
PCR en temps réel (sonde d'hydrolyse) ou BIOARRAY (puces)	5 à 10 mL de sang veineux sur EDTA 9H à 17H du lundi au vendredi Délai de rendu des résultats : 2 à 21 jours (en fonction de la méthode utilisée et du contexte) Si urgence: <36 heures. Sur demande motivée du prescripteur (contact téléphonique obligatoire avec le biologiste du laboratoire)		
Commentaires			
Le nombre de systèmes génotypés est lié au contexte et/ou aux anticorps identifiés			

GROUPAGE PLAQUETTAIRE CD36			
Phénotype plaquettaire CD36	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
	0160	B	200
Principe	Spécifications techniques		
MAIPA et immunofluorescence (microscopie optique)	5 mL de sang veineux sur EDTA + 5 mL de sang sur tube sec		
Commentaires	9H à 17H du lundi au jeudi et avant 14H le vendredi Délai de rendu des résultats : 2 à 7 jours		

QUANTIFICATION DES ANTICORPS MATERNEL ANTI-PLAQUETTE (ANTI-HPA1 A)			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
	0162 + 0163	B	100 + 300
Principe	Spécifications techniques		
MAIPA	7 mL de sang veineux sur tube SEC		
Commentaires	9H à 17H du lundi au vendredi Délai de rendu des résultats : 2 à 20 jours en fonction du contexte (contact téléphonique obligatoire avec le biologiste du laboratoire)		
Réalisé post accouchement ou dans le cadre du suivi de grossesse avec risque de thrombopénie fœtale liée à une allo immunisation maternelle anti HPA1a			

EXPLORATION D'UNE THROMBOPÉNIE NÉONATALE ET/OU SUSPICION D'ALLOIMMUNISATION MATERNO-FŒTALE ANTI HPA			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
	Cf. les cotations des examens correspondants		
Principe	Spécifications techniques		
Coombs plaquettaire maternel (MAIPA direct) Recherche d'anticorps anti-plaquette maternel circulant (MAIPA indirect et/ou ELISA et/ou LUMINEX) Groupages HPA maternel, paternel et nouveau-né Epreuve de compatibilité entre les parents Si besoin complété par une recherche d'anticorps maternels anti-HLA Classe I Si besoin complété par une quantification d'anticorps anti-HPA1a	MERE : 20 mL de sang veineux sur EDTA et 5 à 10 ml sur tube sec PERE : 20 mL de sang veineux sur EDTA NOUVEAU-NE : 2 mL de sang veineux sur EDTA (si les conditions cliniques le permettent) Traité selon l'urgence Délai de rendu des résultats : 2 à 7 jours. Si urgence, des résultats partiels sont disponibles <24h. En cas de recherche spécifiques d'anticorps rares, peut aller jusqu'à 21 jours		
Commentaires			
Si notion d'urgence transfusionnelle : contact téléphonique obligatoire avec le biologiste du laboratoire			

RECHERCHE D'ANTICORPS ANTI-GRANULEUX FIXÉS IN VIVO			
Test direct granulocytaire	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
	0164	B	100
Principe	Spécifications techniques		
Immunofluorescence IgG et/ou IgM / microscopie optique	5 à 20 mL de sang veineux sur EDTA selon la numération des polynucléaires neutrophiles et l'âge du patient (cf. IDF/LAB/HLA/FO/079) ou contacter le laboratoire		
Commentaires	Idéalement : réception avant 15H le jour du prélèvement Non traité si réception >24h, Délai d'exécution : 24H Délai de rendu des résultats : 48h si isolé ou en fonction l'ensemble des analyses réalisées sur le dossier		
Sur rendez-vous uniquement après concertation entre le prescripteur et le biologiste			

DÉPISTAGE D'ANTICORPS ANTI-GRANULEUX CIRCULANTS			
Test indirect granulocytaire	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
	0164/technique	B	100/technique
Principe	Spécifications techniques		
Immunofluorescence IgG et/ou IgM / microscopie optique (GIFT) sur panel de 3 donneurs minimum Granulo-agglutination (GAT) sur panel de 6 à 8 donneurs	5 à 10 mL de sang veineux sur tube sec 9H à 17H du lundi au vendredi Délai de rendu des résultats : 10 à 20 jours (GAT et GIFT)		
Commentaires			

IDENTIFICATION DE L'ANTICORPS ANTI-GRANULEUX			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
	0165/glycoprotéine	B	300/glycoprotéine (maximum 4)
Principe	Spécifications techniques		
MAIGA (Monoclonal Antibodies Immunocapture granulocytes antigens) Exceptionnellement identification par GIFT et/ou GAT sur panel étendu	5 à 10 mL de sang veineux sur tube sec 9H à 17H du lundi au vendredi Délai de rendu des résultats : jusqu'à 2 mois		
Commentaires			
MAIGA CD16 (enfants) MAIGA CD16 + MAIGA CD177 (adultes) Exceptionnellement MAIGA CD11a MAIGA CD11b sur prescription spécifique			

IDENTIFICATION DES ANTICORPS ANTI-GRANULEUX CIRCULANTS PAR TECHNIQUE LUMINEX			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
	0165 x4	B	300 x4
Principe	Spécifications techniques		
Cytométrie en flux (Luminex)	5 à 10 mL de sang veineux sur tube sec 9H à 17H du lundi au vendredi Délai de rendu des résultats : 7 jours à 2 mois		
Commentaires			
A l'initiative du biologiste et sur prescription médicale spécifique			

EPREUVE DE COMPATIBILITÉ GRANULOCYTAIRE			
Cross-match granulocytaire	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
	0164/glycoprotéine	B	100/technique (maximum 3)
Principe	Spécifications techniques		
Immunofluorescence (microscopie optique) Granulo-agglutination +/- MAIGA	7 mL de sang veineux sur tube sec (du patient) + 10 à 20 mL de sang veineux sur EDTA pour les cellules à tester (conjoint ou donneur) vis-à-vis du sérum du patient 9H à 17H du lundi au jeudi et avant 10H le vendredi Non traité si réception >24h, jour férié, week-end Délai d'exécution : 2 jours Délai de rendu des résultats : 48h si isolé ou en fonction l'ensemble des analyses réalisées sur le dossier		
Commentaires			

GROUPAGE GRANULOCYTAIRE 1ÈRE INTENTION HNA-1A, 1B ; 1c (NA1, NA2, SH) / HNA-2 (NB1) / HNA-3)			
HNA1 (NA1; NA2; SH), HNA2 (NB1), HNA3 (5b)	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
	0161	B	200/système antigénique
Principe	Spécifications techniques		
Immunofluorescence et GAT (HNA-2) PCR SSP pour HNA 1 PCR en temps réel ou PCR SSP (Bagene) pour HNA 3	15 mL de sang veineux sur EDTA 9H à 17H du lundi au jeudi et avant 10H le vendredi Délai de rendu des résultats : 2 jours à 30 jours		
Commentaires			
Le nombre de systèmes génotypés est lié au contexte et/ou aux anticorps identifiés Si réception du prélèvement au-delà de 24h, seul le typage par PCR peut être réalisé			

GROUPAGE GRANULOCYTAIRE ÉTENDU (HNA4 ET HNA5)			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
	0161	B	200/système antigénique
Principe	Spécifications techniques		
PCR en temps réel ou PCR SSP (Bagene)	10 mL de sang veineux sur EDTA 9H à 17H du lundi au vendredi Délai de rendu des résultats : 30 jours		
Commentaires			
Le nombre de systèmes génotypés est lié au contexte et/ou aux anticorps identifiés			

EXPLORATION D'UNE NEUTROPÉNIE NÉONATALE ET/ OU SUSPICION D'ALLOIMMUNISATION MATERNO-FŒTALE			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
	Cf. les cotations des examens correspondants		
Principe	Spécifications techniques		
Recherche d'anticorps anti-granuleux maternel circulant (GAT ; GIFT + MAIGA) Groupages HNA maternel, paternel et nouveau-né Eventuellement complétée par une recherche d'anticorps maternels anti-HLA classe I	MERE : 20 mL de sang veineux sur EDTA et 5 à 10 ml de sang veineux sur tube sec PERE : 20 mL de sang veineux sur EDTA NOUVEAU-NE : 2mL de sang veineux sur EDTA (si les conditions cliniques le permettent) 9H à 17H du lundi au jeudi et avant 10H le vendredi CF. Délai préconisé pour les examens correspondants. Au maximum 2 mois (des résultats partiels peuvent être disponibles sur demande au bout de 7 jours)		
Commentaires			

EXPLORATION D'UNE SUSPICION DE DÉTRESSE RESPIRATOIRE POST-TRANSFUSIONNELLE (TRALI) (BILAN DU DONNEUR ET DU RECEVEUR)			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
	Cf. les cotations des examens correspondants		
Principe	Spécifications techniques		
Recherche et identification d'anticorps anti-granuleux circulant Recherche et identification d'anti-HLA classe I et II Groupages HNA/HLA	RECEVEUR : 14 mL sur tube EDTA 10 mL sur tube sec DONNEUR : paillette ou tube de plasmathèque (adressé par EFS) + convocation du donneur pour bilan complémentaire selon les premiers résultats (tubes en fonction des bilans demandés) 9H à 17H du lundi au jeudi et avant 10H le vendredi Cf. délai préconisé pour les examens correspondants		
Commentaires			

MANUEL DE PRELEVEMENT DU LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE L'ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG DE L' ILE-DE-FRANCE (LBM EFS-IDF)

AC ANTI HLA CLASSE II IDENTIFICATION SINGLE ANTIGEN (SERUM, SERUM ADSORBE, ou SERUM TRAITE PAR DTT)			
Pré greffe de CSH	Codification RIHN	Lettre Clef	Cotation
	G168	BHN	950
Principe	Spécifications techniques		
Cytométrie en flux par Luminex	7 à 10 mL de sang veineux sur tube sec 9H à 17H du lundi au vendredi Délai de rendu de résultats : 3 jours		
Commentaires			

AC ANTI HLA CLASSE I IDENTIFICATION SINGLE ANTIGEN (SERUM, SERUM ADSORBE, ou SERUM TRAITE PAR DTT)			
Dans le cadre de la transfusion	Codification RIHN	Lettre Clef	Cotation
	G257	BHN	1200
Principe	Spécifications techniques		
Cytométrie en flux par Luminex	7 à 10 mL de sang veineux sur tube sec 9H à 17H du lundi au vendredi Délai de rendu de résultats : 3 jours Sur demande motivée du prescripteur (contact téléphonique obligatoire avec le biologiste du laboratoire) et si reçu avant 12H30 : le jour même		
Commentaires			

AC ANTI HLA CLASSE II IDENTIFICATION SINGLE ANTIGEN			
Dans le cadre de la transfusion	Codification RIHN	Lettre Clef	Cotation
	G258	BHN	1200
Principe	Spécifications techniques		
Cytométrie en flux par Luminex	7 à 10 mL de sang veineux sur tube sec 9H à 17H du lundi au vendredi Délai de rendu de résultats : 15 jours		
Commentaires			

CARACTÉRISATION DE LA CYTOMÉTRIE DES AC ANTI-HLA DE CLASSE I (C1Q)			
	Codification RIHN	Lettre Clef	Cotation
	G303	BHN	1300
Principe			
Cytométrie en flux par Luminex	7 à 10 mL de sang veineux sur tube sec 9H à 17H du lundi au vendredi Délai de rendu de résultats : entre 4 et 20 jours		
Commentaires			
A l'initiative du biologiste et sur prescription médicale spécifique			

EXPLORATION D'UN ÉTAT RÉFRACTAIRE AUX TRANSFUSIONS DE PLAQUETTES			
	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
	Cf. les cotations des examens correspondants		
Principe	Spécifications techniques		
Recherche d'anti-HLA classe I par Luminex Recherche d'anticorps anti-plaquettes spécifiques par MAIPA indirect et/ou ELISA (en fonction de l'urgence)	10 mL de sang veineux sur tube sec 9H à 17H du lundi au vendredi Délai de rendu des résultats : de 2 à 5 jours Sur demande motivée du prescripteur (contact téléphonique obligatoire avec le biologiste du laboratoire) et si reçu avant 12H30 : le jour même		
Commentaires			

GENOTYPAGE HLA CLASSE I (A29, B5, ...)			
HLA et Maladies	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
	1180	B	380
Principe		Spécifications techniques	
SSO-luminex ; PCR SSP		7 mL de sang veineux sur EDTA 9H à 17H du lundi au vendredi Délai de rendu de résultats : 1 à 2 semaines	
Commentaires			

RECHERCHE DE L'ALLELE HLA B*27			
HLA et Maladies	Codification RIHN	Lettre Clef	Cotation
	G301	BHN	175
Principe		Spécifications techniques	
SSO-luminex ; PCR SSP		7 mL de sang veineux sur EDTA 9H à 17H du lundi au vendredi Délai de rendu de résultats : 2 semaines	
Commentaires			

RECHERCHE DE L'ALLELE HLA B*57 :01			
HLA et Maladies	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
	1691	B	200
Principe		Spécifications techniques	
PCR SSP		7 mL de sang veineux sur EDTA 9H à 17H du lundi au vendredi Délai de rendu de résultats : 1 à 2 semaines	
Commentaires			

GÉNOTYPAGES HLA CLASSE II (DRB1,DRB3 /DRB4/DRB5, DQA1, DQB1, DPB1)			
HLA et Maladies	Codification NABM	Lettre Clef	Cotation
	1181	B	700
Principe		Spécifications techniques	
SSO-luminex ; PCR SSP		7 mL de sang veineux sur EDTA 9H à 17H du lundi au vendredi Délai de rendu de résultats : 1 à 2 semaines	
Commentaires			

GÉNOTYPAGE HLA CLASSE I (A ET B)			
HLA et Transfusion	Codification RIHN	Lettre Clef	Cotation
	G174	BHN	250/locus
Principe		Spécifications techniques	
SSO- Luminex ; PCR SSP		14 mL de sang veineux sur EDTA 9H à 17H du lundi au vendredi Délai de rendu de résultats : 2 jours	
Commentaires			

MANUEL DE PRELEVEMENT DU LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE L'ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG DE L' ILE-DE-FRANCE (LBM EFS-IDF)

GÉNOTYPAGE HLA CLASSE I RESOLUTION HAUTE (A, B, C) HLA CLASSE II RESOLUTION HAUTE (DRB1, DQB1, DPB1)			
Patient hématologie (1 ^{ère} détermination) Recherche de donneur apparenté/non apparenté en vue d'une greffe de CSH Typage d'un donneur ou d'un sang de cordon demandé par un centre greffeur	Codification RIHN	Lettre Clef	Cotation
	G176	BHN	700/locus
Principe		Spécifications techniques	
NGS SSO- Luminex ; PCR SSP SBT monoallélique	14 mL de sang veineux sur EDTA 9H à 17H du lundi au vendredi Délai de rendu de résultats : 2 semaines		
Commentaires			

GÉNOTYPAGE HLA CLASSE I GÉNÉRIQUE (A, B ET C) CLASSE II GÉNÉRIQUE (DRB1, DQB1)			
Patient hématologie (2 ^{ème} détermination) Recherche de donneur apparenté en vue d'une greffe de CSH Typage d'un donneur ou d'un sang de cordon demandé par un centre greffeur	Codification RIHN	Lettre Clef	Cotation
	G174	BHN	250/locus
Principe		Spécifications techniques	
NGS SSO- Luminex ; PCR SSP	14 mL de sang veineux sur EDTA 9H à 17H du lundi au vendredi Délai de rendu de résultats : 2 semaines		
Commentaires			

GÉNOTYPAGE HLA CLASSE II RESOLUTION HAUTE (DRB3, DRB4, DRB5, OU DQA1)			
Patient Hématologie, donneur apparenté/non apparenté Typage d'un donneur ou d'un sang de cordon demandé par un centre greffeur	Codification RIHN	Lettre Clef	Cotation
	G176	BHN	700/locus
Principe		Spécifications techniques	
SSO-luminex ; PCR SSP	14 mL de sang veineux sur EDTA 9H à 17H du lundi au vendredi Délai de rendu de résultats : 2 semaines		
Commentaires			

La nomenclature est celle en vigueur au moment de la réalisation des examens.
 Certains examens qui ne sont pas à la nomenclature des actes de biologie médicale, seront facturés selon le référentiel des actes innovants hors nomenclature lorsqu'ils sont référencés ou hors nomenclature (BHN). Le BHN est facturé à la même valeur que le B de la nomenclature des actes de biologie médicale...

VII. TRANSMISSION DES COMPTES RENDUS D'EXAMENS

Les résultats d'examens sont transmis au prescripteur par courrier et/ou par fax dans le respect des dispositions réglementaires permettant de sauvegarder le secret professionnel et selon le contrat avec le Client.

Tout résultat communiqué par téléphone au service prescripteur ou au laboratoire est toujours suivi d'un compte rendu papier (fax et/ou courrier).

Dans tous les cas, aucun résultat de groupe ne sera transmis par téléphone.

En l'absence du biologiste et en période de permanence des soins et dans le cadre de l'urgence thérapeutique (besoin transfusionnel, injection de gammaglobulines chez la femme enceinte..) et/ou à la demande du prescripteur, le technicien habilité sous la responsabilité d'un biologiste est autorisé à éditer des comptes rendus. Une astreinte médicale est assurée 24h/24h selon un planning disponible sur tous les sites. Un compte-rendu d'examens définitif validé par un biologiste est systématiquement adressé ultérieurement lorsque l'interprétation contextuelle est postérieure à l'édition du compte rendu en période de permanence de soins.

VIII. MANAGEMENT DE LA QUALITÉ

VIII.1. Référentiels & Normes

Le LBM EFS-IDF a été certifié ISO 9001 version 2015 pour l'ensemble de ses activités depuis le 22 décembre 2004. Actuellement, la certification de l'EFS Ile de France est incluse dans la certification de l'EFS nationale.

Le LBM EFS-IDF est accrédité COFRAC, selon la norme 15189 version 2012 (N°d'accréditation : 8-2098). La liste des sites et portées d'accréditation du LBM EFS-IDF sont disponibles sur www.cofrac.fr.

La liste détaillée des examens accrédités est disponible sur simple demande (valentine.fihman@efs.sante.fr).

Le management de la qualité du LBM EFS-IDF et la démarche d'amélioration de la qualité sont décrits dans le Manuel Qualité du laboratoire, à la disposition des Clients à leur demande.

VIII.2. Audits

La conformité des activités des différents sites du LBM EFS-IDF est évaluée par des audits internes annuels. Toute non-conformité relevée donne lieu à une analyse des causes suivie d'action corrective dont l'efficacité est suivie dans le temps.

VIII.3. Ecoute client

Dans un souci d'efficacité et d'amélioration continue de la qualité, le LBM EFS-IDF a mis en place une démarche d'écoute client à travers laquelle toutes les réclamations et observations des Clients sont prises en compte et traitées dans la mesure du possible. Les réclamations peuvent être réalisées par tous les moyens de communication auprès des sites (cf. annuaire des sites du LBM).

Une enquête de satisfaction est réalisée périodiquement.

VIII.4. Service à la clientèle

De façon à assurer aux Clients une totale transparence de nos activités, ces derniers ont la possibilité de visiter les sites du LBM EFS-IDF sur demande écrite adressée au responsable du laboratoire du site (valentine.fihman@efs.sante.fr).

En cas de retard dans la réalisation des examens, de changement de méthode ou de modalités de transmission d'examens non énoncée ci-dessus, chaque site du laboratoire s'engage à prévenir ses Clients notamment s'il y a un impact pour le patient.

Des professionnels qualifiés assurent les conseils en matière de choix des examens et d'utilisation des prestations du laboratoire, notamment quant à la fréquence des prescriptions et le type d'échantillon primaire requis. Le cas échéant, ils fournissent les prestations de conseil et les avis et interprétations en fonction des résultats des examens.

Les biologistes sont à la disposition des prescripteurs à l'occasion de réunions ayant pour objet le recours aux prestations du laboratoire et la délivrance de conseils sur des sujets scientifiques particuliers.

IX. ANNUAIRE DES SITES DU LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE EFS-IDF

SITE ANTOINE BÉCLÈRE		
	Bâtiment Pr. Jean Hamburger RDC 157, rue de la Porte Trivaux 92140 CLAMART	☎ 01 45 37 42 52
		 01 45 37 42 37
SITE ARMAND TROUSSEAU		
	Pavillon Guérin 26, avenue du Docteur Arnold Netter 75571 PARIS CEDEX 12	☎ 01 44 73 62 39
		 01 43 46 18 07
SITE D'AVICENNE		
	125, rue de Stalingrad 93009 BOBIGNY CEDEX	☎ 01 48 95 56 84
		 01 48 95 59 85
SITE DE BEAUJON		
	100, boulevard du Général Leclerc 92118 CLICHY CEDEX	☎ 01 71 11 46 78 ou 01 40 87 50 00 Poste 42 60
		 01 40 87 44 69
SITE DE BICÈTRE		
	78, rue du Général Leclerc 94275 LE KREMLIN BICETRE CEDEX	☎ 01 45 21 36 22
		 01 45 21 36 21
SITE DE BICHAT		
	46, rue Henri Huchard 75877 PARIS CEDEX 18	☎ 01 40 25 81 85
		 01 40 25 85 94
SITE DE COCHIN		
	33, rue du Faubourg Saint-Jacques 75974 PARIS CEDEX 14	☎ 01 53 10 52 62
		 01 53 10 52 61
SITE D'EVRY		
	Quartier de l'Hôpital Rue du Pont Amar 91000 EVRY	☎ 01 60 78 95 28
		 01 60 78 03 18

MANUEL DE PRELEVEMENT DU LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE L'ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG DE L' ILE-DE-FRANCE (LBM EFS-IDF)

SITE HOPITAL EUROPEEN GEORGES POMPIDOU (HEGP)		
	20, rue Leblanc 75015 PARIS	☎ 01 56 09 38 67
		☎ 01 53 78 21 68
		☎ 01 56 09 38 38
		☎ 01 53 78 21 78

SITE HENRI MONDOR - ACTIVITÉ IMMUNO-HÉMATOLOGIE ERYTHROCYTAIRE		
	51, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 94010 CRETEIL CEDEX	☎ 01 56 72 76 26
		☎ 01 56 72 76 14
		☎ 01 56 72 76 13

SITE HENRI MONDOR - ACTIVITÉ IMMUNO-HÉMATOLOGIE MOLÉCULAIRE		
	Bâtiment UITC - Centre Félix Reyes 5 rue Gustave Eiffel 94000 Créteil	☎ 01 56 72 76 60
		☎ 01 56 72 76 68
		☎ 01 56 72 76 80
		☎ 01 56 72 76 86

SITE HENRI MONDOR - ACTIVITÉ IMMUNOLOGIE CELLULAIRE		
	Bâtiment UITC - Centre Félix Reyes - 1 ^{er} étage 5 rue Gustave Eiffel 94000 Créteil	☎ 01 56 72 76 36
		☎ 01 56 72 21 15

SITE HENRI MONDOR – LABORATOIRE D’HISTOCOMPATIBILITÉ ET D’IMMUNOLOGIE LEUCO-PLAQUETTAIRE (HLA-ILP)		
	1, voie Félix Eboué 94000 CRETEIL	☎ 01 56 72 76 75
		☎ 01 56 72 76 99

SITE INSTITUT GUSTAVE ROUSSY		
	39, rue Camille Desmoulins 94805 VILLEJUIF CEDEX	☎ 01 42 11 40 75
		☎ 01 49 58 26 54

SITE LARIBOISIÈRE		
	2, rue Ambroise Paré 75475 PARIS CEDEX 10	☎ 01 42 15 77 56
		☎ 01 42 15 77 68

SITE DE MARIE LANDELONGUE		
	133, avenue de la Résistance 92350 LE PLESSIS ROBINSON	☎ 01 40 94 87 49
		☎ 01 40 94 87 48

SITE DE MEAUX		
	6/8, rue Saint Fiacre 77104 MEAUX CEDEX	☎ 01 64 35 38 43
		☎ 01 64 35 38 41

SITE DE MELUN		
	Groupe Hospitalier Sud IDF 270, avenue Marc Jacquet 77000 MELUN	☎ 01 81 74 23 60
		📠 01 81 74 23 61

SITE DE NECKER - ENFANTS MALADES		
	14, rue de Sèvres 75743 PARIS CEDEX 15	☎ 01 44 49 52 66
		📠 01 44 49 52 70 01 44 49 52 10

SITE PAUL BROUSSE		
	Bâtiment Fred Siguier 14, avenue Paul Vaillant Couturier 94800 VILLEJUIF	☎ 01 45 59 35 13
		📠 01 45 59 35 58

SITE PITIÉ-SALPÊTRIÈRE		
	Pavillon Laveran 47, boulevard de l'Hôpital 75651 PARIS CEDEX 13	☎ 01 42 16 02 74
		📠 01 42 16 06 05

SITE DE POISSY		
	9, rue Champ Gaillard 78300 POISSY	☎ 01 39 22 25 54 ou 55
		📠 01 39 79 35 98

SITE DE PONTOISE		
	Avenue de l'île de France BP 9 95301 PONTOISE CEDEX	☎ 01 30 17 33 43
		📠 01 30 17 33 39

SITE ROBERT DEBRÉ		
	Bâtiment Ecran 42, boulevard Sérurier 75012 PARIS	☎ 01 40 03 34 01
		📠 01 42 40 56 80

SITE SAINT-ANTOINE		
	53, boulevard Diderot 75012 PARIS	☎ 01 53 02 91 34 (secrétariat) 01 53 02 91 36 (labo) 01 53 02 91 38 (labo) 01 53 02 91 28 (labo)
		📠 01 53 02 91 35

SITE SAINT-LOUIS		
	1, avenue Claude Vellefaux 75475 PARIS CEDEX 10	☎ 01 42 49 95 38 01 42 49 95 41
		📠 01 42 40 93 14

SITE TENON			
	Hôpital Tenon 4, rue de la Chine 75020 PARIS	 01 58 53 54 12	
		 01 56 01 63 53	

SITE DE VERSAILLES			
	2, rue Jean-Louis Forain 78153 LE CHESNAY CEDEX	 01 39 23 45 25	
		 01 39 23 45 70	

ORGANIGRAMME DU LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE EFS ILE-DE-FRANCE

L'organigramme du LBM EFS-IDF est fourni sur simple demande (mail, courrier) au site de rattachement ou à la direction du LBM (valentine.fihman@efs.sante.fr)

DEMANDES D'EXAMENS DU LBM EFS-IDF

Les demandes d'examens sont fournies lors de la signature du contrat Client et sur simple demande (mail, courrier) au site de rattachement ou à la direction du LBM (valentine.fihman@efs.sante.fr).

- Demande d'examens d'immuno-hématologie érythrocytaire (IDF/LAB/IHE/FO/157)
- Demande d'examens en IHM (immuno-hématologique moléculaire) EFS-IDF (IDF/LAB/BIM/FO/001)
- Demande d'examens : Laboratoire d'Histocompatibilité et d'immunologie leuco-plaquettaire (IDF/LAB/HLA/FO/079)
- Demande de numération des cellules CD34+ (IDF/LAB/SPE/FO/001)